



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lycées

Question écrite n° 97847

## Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'application à Paris de la procédure informatisée d'affectation des collégiens dans les lycées, Affelnet. Il apparaît de toute évidence que ce système appliqué mécaniquement pose des problèmes considérables dont le lycée Turgot est actuellement la principale victime. En effet, les critères accordés à l'insertion sociale conjugués aux demandes exprimées par l'ensemble des élèves boursiers provoquent des effets qui méritent d'être sinon supprimés sinon modifiés. 80 % des collégiens qui entreront en seconde générale dans ce lycée sont des boursiers qui excluent de ce fait des élèves qui n'ont pas démérités et qui se retrouvent avec des moyennes de 14/20 dans l'impossibilité d'intégrer le lycée Turgot. Il est urgent que des modifications soient apportées. Le système ne tient pas compte de deux éléments : l'égalité des notes attribuées dans la diversité des établissements qui contribuent au système et la consultation des parents d'élèves, ce qui rend extrêmement stricte et sévère la possibilité de choix familial qui reste importante tout comme la proximité géographique des adresses des élèves concernés. La discrimination positive aboutit ainsi au contraire de la mixité sociale comme souvent dans ce genre de pratique artificielle basée sur des coefficients. Il souhaite connaître son avis sur les accommodements qui pourraient être apportés dans l'immédiat sur ces expérimentations et sur la manière dont elle et le rectorat de Paris vont se dégager des inconvénients majeurs engendrés par ce dysfonctionnement grave qui perturbe le système scolaire et tout Paris.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97847

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 juillet 2016](#), page 6765

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)